

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 décembre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de décembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Convocation du 06/12/2022

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 17

Conformément à l'article
L 2121-25 Code Général des
Collectivités Territoriales, la
liste des délibérations est
affichée à la mairie et mise
en ligne sur le site internet, le
20/12/2022.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

Excusés :

Mme LE SAGE Gwénaëlle représentée par Mme CHARRIER Sophie
M. TESSIER Dominique représenté par Mme LEVEQUE Béatrice

Secrétaire de séance : M. Cyrille COUINEAU

DCM2022-12-140 **Opérations de stock ZA de Bonneveau - décision modificative n°6 :**
Acte 7.1.3 : Finances locales – décisions modificatives

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame l'inspectrice divisionnaire des Finances Publiques a pris en charge la cession du dernier terrain de la ZA de Bonneveau dans le budget communal. Il convient désormais de comptabiliser les opérations de stocks. Les crédits étant insuffisants, il est proposé de procéder à la décision modificative suivante :

Section	Sens	article	Modification des crédits
Investissement	Recette	3555-040	+32 070.86€
	Dépense	021	- 4 710.86€
''	Dépense	2188	+ 27 360€
Fonctionnement	Recette	7015	+ 27 360€
	Dépense	71355 – 042	+32 070.86€
	Dépense	023	- 4 710.86€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise la décision modificative sus indiquée.

Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjointes et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente

**Le secrétaire,
Cyrille COUINEAU**



**Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER**

